



Commission de l'environnement et des milieux naturels
Commission de l'agriculture

231 - Lutte contre les pollutions

Propositions financières Budget Primitif 2014

Rapport n° CG/2013/74

Résumé :

Les crédits consacrés à cet axe d'intervention aident les collectivités à répondre aux exigences réglementaires de la gestion des déchets.

La lutte contre l'effet de serre comprend une dotation pour soutenir les collectivités et associations engagées dans cette lutte.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions		
Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2014
PDT	Direction de l'Agriculture, de l'Espace Rural et de l'Environnement	476 500,00
PDT	Pôle Développement des Territoires	172 609,00
PAT	Direction de la Mobilité	3 093,00
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	600,00
	TOTAL	652 802,00

2311 – Gestion des déchets

400 000 € de crédits de subventions d'investissement sont prévus pour les EPCI et les communes pour la modernisation des déchèteries, la remise en état des décharges brutes et la prévention des déchets ainsi que l'établissement du plan de prévention et de gestion des déchets du BTP.

Une convention a été signée avec l'ADEME en juin 2013 pour la mise en place de mesures visant à la réduction des déchets. Ainsi, dans ce cadre, des dépenses sont prévues pour la prévention et la gestion des déchets : Elles passent de 51 000 € en 2013 à 71 500 € en 2014.

Ce budget comprend également la dotation au Centre Antibruit du Bas Rhin (5 000 €). La subvention correspondante sera attribuée par la commission permanente.

2312 – Lutte contre l'effet de serre

Cette dotation comprend les aides à verser aux structures communales et intercommunales, ainsi qu'aux associations œuvrant pour la lutte contre l'effet de serre et la pollution atmosphérique (172 609 €).

La compensation tarifaire pour le réseau 67 à l'occasion des pics de pollution est proposée à 3 093 €.

Les subventions à l'APIAS (10 100 €) et à l'ASPA (152 909 €) seront attribuées par la commission permanente.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
2311	Gestion de déchets	440 400,00 €	476 500,00 €
2312	Lutte contre la pollution de l'air - effet de serre	188 240,00 €	176 302,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de l'environnement et des milieux naturels et de la commission de l'agriculture, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du présent rapport traduites dans le budget primitif 2014.

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL